



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 8 mars 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le 8e jour de mars 2021 à 20h.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Éric Morency
Mario Boily
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

- 1.1. Séance du conseil à huis clos
- 1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale et greffe

- 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021
- 2.2. Adoption des comptes
- 2.3. CITAM 24/7 projet pilote
- 2.4. États financiers 2020
- 2.5. Horizon des aînés - Projet 17419540
- 2.6. Solde disponible règlement emprunt fermé 363-2018

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

- 3.1. Rapport urbanisme
- 3.2. Terrain lot 4 340 736 et 4 340 733
- 3.3. Tour communication Sogetel

4. Travaux publics

5. Sécurité publique et incendie

- 5.1. Rapport d'intervention février 2021
- 5.2. Entente sécurité civile

6. Loisir, organismes et activités culturelles

- 6.1. Commandites
- 6.2. Suivi entrevue journalier OTJ
- 6.3. Unis pour la faune

6.4. Ligne 988

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

9.3. Rapport mairesse

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séance

1.1 Séance du conseil à huis clos

Résolution 38-03-2021

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que depuis le 13 mars 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a déclaré plusieurs décrets prolongeant ainsi l'état d'urgence sanitaire et que le dernier décret 170-2021 du 3 mars 2021 prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 12 mars 2021;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et de la directrice générale secrétaire-trésorière que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et la directrice générale secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence sur la plateforme web Zoom.us;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la directrice générale secrétaire-trésorière puissent y participer par visioconférence sur la plateforme web Zoom.us.

QU'un avis ait été publié sur la page Facebook de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne informant la population que le conseil siège à huis clos, que le public n'est pas admis et qu'elle est invitée à poser ses questions par courriel.

Adoptée

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 39-03-2021

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021

Résolution 40-03-2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 41-03-2021

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois février 2021 tel qu'inscrit à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 268 253.30\$.

Adoptée

2.3 CITAM 24/7 projet pilote

La mairesse informe de la tenue d'un projet pilote avec CITAM, soit la réponse aux appels 24h/24 et ce, 7 jours/7. Ce projet est gratuit.

À la fin du projet, la Municipalité aura le choix d'ajouter ou non ce service. Une entente est déjà en cours avec CITAM pour la répartition de jour. La différence de tarif entre les coûts actuels de jour et les coûts du 24/7 représente une augmentation de 1038 \$ annuellement.

2.4 États financiers 2020

Résolution 42-03-2021

CONSIDÉRANT QUE Mme Karine Béland, comptable agréé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, est venue présenter aux membres du conseil les réalisations de la Municipalité pour l'année 2020 lors d'une séance de travail du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des activités financières de la Municipalité démontrent des revenus totaux de 2 721 977\$ laissant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 301 084\$;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE les états financiers de l'année 2020 de la Municipalité soient acceptés tel que présentés.

Adoptée

2.5 Horizon des aînés - Projet 17419540

Résolution 43-03-2021

ATTENDU QUE le projet de la Municipalité déposé dans le programme Horizon des aînés est accepté;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser Dominique Giguère, directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents en lien avec le projet 17419540 du programme Horizon des aînés.

Adoptée

2.6 Solde disponible règlement emprunt fermé 363-2018

Résolution 44-03-2021

CONSIDÉRANT le solde disponible du règlement d'emprunt fermé # 363-2018 au montant de 366,61 \$;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt était taxable à l'ensemble de la population;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Éric Morency et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE transférer à l'excédent de fonctionnement non affecté le solde de 366,61 \$.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Rapport urbanisme

Le rapport des permis émis pour le mois de février est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

3.2 Terrain lot 4 340 736 et 4 340 733

Résolution 45-03-2021

ATTENDU QUE Mme Odette Roy détient les lots 4 430 736 et 4 340 733 ayant respectivement comme superficie 383.8m² et 88.5m²;

ATTENDU QUE ces lots sont situés le long de la rue Langevin;

ATTENDU QUE Mme Roy désire se départir de ces lots et demande à la Municipalité de lui faire une offre;

ATTENDU QUE le conseil ne voit pas l'utilité d'acquérir ces terrains;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE décliner l'offre pour l'achat des terrains de Mme Roy.

Adoptée

3.3 Tour communication Sogetel

La mairesse informe qu'un dossier est en cours avec Sogetel pour l'ajout d'un pylône de communication pour l'amélioration de la couverture sans fil.

4. Travaux publics

5. Sécurité publique et incendie

5.1 Rapport d'intervention février 2021

Résolution 46-03-2021

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de février 2021 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Entente sécurité civile

Résolution 47-03-2021

ATTENDU QUE le Service Évacuation Médicale d'Urgence du Québec (SÉMUQ) est une entreprise sans but lucratif offrant des services d'appui à la sécurité civile municipale et en sauvetage hors-route ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire retenir les services de la SÉMUQ ;

ATTENDU QUE la SÉMUQ accepte de fournir lesdits services à la Municipalité suivant les termes et conditions prévues à l'entente:

ATTENDU QU'il est de l'intention des parties que leurs obligations respectives soient régies et interprétées en fonction des règles propres aux contrats d'entreprises et/ou de services tels que prévu au Code civil du Québec, et cela, à toutes fins que de droit, et à l'exclusion de toute autre interprétation incompatible ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des parties aux présentes de consigner les termes, modalités et conditions devant régir leurs relations d'affaires dans un acte sous seing privé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la directrice générale, Dominique Giguère, à signer l'entente avec la SÉMUQ.

Adoptée

6. Loisir, organismes et activités culturelles

6.1 Commandites

Aucune demande.

6.2 Suivi entrevue journalier OTJ

La mairesse informe que l'embauche par l'OTJ du nouveau journalier aux loisirs est faite. M. Éric Tardif commencera le 22 mars.

6.3 Unis pour la faune

Résolution 48-03-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTLB);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

QU'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adoptée

6.4 Ligne 988

Résolution 49-03-2021

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a adopté une motion visant l'adoption d'un service d'écoute téléphonique national accessible au moyen du

numéro 988 pour prévenir le suicide et fournir une assistance immédiate en cas de crise;

ATTENDU QUE la demande en services de prévention du suicide a augmenté de 200 % pendant la pandémie de COVID-19;

ATTENDU QUE, pour utiliser les services d'écoute téléphonique pour la prévention du suicide existants, il faut composer des numéros à 10 chiffres difficiles à mémoriser, chercher dans des répertoires ou être mis en attente;

ATTENDU QUE les États-Unis auront un service d'écoute téléphonique national accessible par le numéro 988 en 2022;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne reconnaît la grande importance de faire tomber les obstacles critiques dressés devant les personnes en situation de crise qui cherchent de l'aide;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil municipal de la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne appuie la création de ce service d'écoute téléphonique national;

QU'une lettre attestant cet appui soit transmise au député de la circonscription, M. Richard Lehoux et au député provincial, M. Luc Provençal.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

9.3 Rapport mairesse

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 50-03-2021

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h32.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Denise Roy,
Mairesse.

Dominique Giguère,
Directrice générale.